



Séance du Conseil municipal du Grand-Saconnex du 15 avril 2019

LES VERTS - LES SOCIALISTES

Motion déposée par les conseillères municipales et les conseillers municipaux : Andris Beaubrun Pascale, Bradley Francisco, Burkhalter Laurence, Garcia Martin Alvina, Eya Nchama Cruz Melchor, Pomatto Michel, Pruncu Cutile Angelica, Schirato Marianne et Simeth Yann.

MOTION

Centre fédéral d'attente et de départ pour requérants d'asile (CFA), une réflexion s'impose !

Considérant :

- La présentation du projet présentée par M. Jean-Marc Comte lors du Conseil municipal du 25 mars 2019 ;
- La situation migratoire en Suisse actuellement ;
- La motion « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève » déposée le 21 juin 2018 et acceptée par le Grand Conseil le 22 mars 2019;
- L'avis de droit négatif publié par la Commission fédérale contre le racisme ;
- Les nombreuses critiques formulées par les milieux de l'asile, de l'action humanitaire et du respect des droits humains ;
- Les conditions de vie dans ces centres plus proches d'une semi-détention que d'un lieu de vie selon de nombreuses associations ;
- Le rôle de la Genève internationale et du Grand-Saconnex dans l'action humanitaire et les droits humains.

Invite le bureau du Conseil municipal en collaboration avec le Conseil administratif à :

- organiser une séance d'information toutes commissions réunies sur la mise en place et le fonctionnement de ce futur centre CFA ;
- permettre au Conseil municipal de saisir les différents points de vue afin de se forger une opinion ;
- d'auditionner à cet effet un représentant du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), de l'aide aux migrant-e-s de l'Hospice général (AMIG), d'un centre fédéral sans tâches procédurales en activité ainsi que des représentants d'associations et institutions travaillants dans le domaine de l'asile.

Exposé des motifs :

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile en mars 2019, la confédération prévoit d'ouvrir en 2022, en bordure du tarmac de l'aéroport sur la commune du Grand-Saconnex un Centre fédéral d'attente et de départ pour requérants d'asile (CFA). Le lieu devrait héberger jusqu'à 250 requérant-e-s d'asile pour une durée de 140 jours maximum.

Le projet architectural dévoilé en début d'année a choqué les milieux concernés par l'asile et les droits humains. Le CFA sera entouré d'une clôture et tout passage sera strictement contrôlé et des fouilles effectuées.

Les requérant-e-s d'asile ne pourront pas sortir en dehors d'horaires prédéfinis. Les contacts avec la société civile seront limités. Ce régime de semi-détention avec son lot de restrictions aux libertés individuelles, imposé à des personnes en procédure d'asile, est disproportionné et inacceptable selon l'exposé des motifs de la motion du Grand Conseil acceptée le 22 mars 2019.

D'autre part, faire côtoyer police internationale, requérant-e-s d'asile et détention administrative rendra la menace d'un départ omniprésente et créera des traumatismes dans une population déjà meurtrie.

Lors de la phase test au CFA de Zurich, les disparitions ont nettement augmenté, passant de 9,9% en procédure standard à 32,4% en phase test. Il semble que la disparition et le passage à la clandestinité d'une partie des personnes en situation d'exil soient inhérents aux nouveaux CFA.

La société civile en lien avec l'asile et les droits de l'Homme a d'ores et déjà compris les violations en terme de droits humains et elle se mobilise.

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) présidée par Mme Martine Brunschwig Graf, a publié en février 2017 un avis de droit sur la légalité de ce mode de fonctionnement qui viole de façon illégitime la liberté de mouvement des requérant-e-s d'asile.

Notre commune sera impliquée dans la mise en place de certaines tâches. Concernant l'enseignement par exemple, la fiche sur l'asile de juillet 2017 précise que la confédération part du principe que l'enseignement de base soit dispensé ou dans le CFA ou dans les locaux se trouvant à proximité. L'organisation relève du canton concerné en collaboration avec la commune et le SEM.

Si Genève et notre commune veulent honorer leur tradition humanitaire et leurs organisations internationales, elles doivent se questionner et se positionner sur le fonctionnement d'un CFA.